

CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Commission de gestion 2016-2017

Préavis municipal N° 01-2017

Adoption du Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Rapport de la Commission de gestion

Au Conseil général de Saubraz

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion, composée de :

Madame,

Julie Sprunger

Messieurs,

Félix Baiche

Philippe Urfer

Didier Barbay

Laurent Liardon

Bernard Arnoldi

s'est réunie le 16 mars 2017.

La Commission de Gestion a étudié le préavis relatif à : l'Adoption du Règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

La Municipalité, dans son préavis du 14 février 2017, explique les raisons de la mise à l'ordre du jour du préavis relatif au même objet, déjà accepté lors de la séance du Conseil Général du 31 octobre 2016.

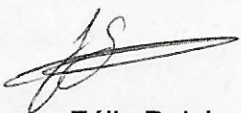
Les modifications sont sur la forme et non sur le fond et n'apportent pas de commentaire particulier.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

D'accepter le préavis municipal n° 01-2017, tel que présenté.

Pour la commission:

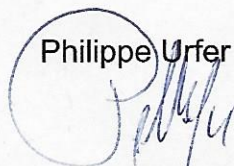
Julie Sprunger



Félix Baiche



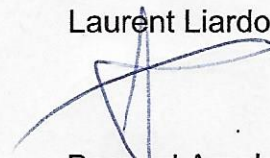
Philippe Urfer



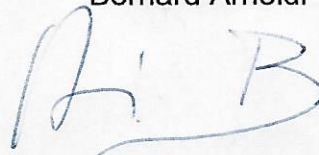
Didier Barbay



Laurent Liardon



Bernard Arnoldi



Ainsi fait à Saubraz, le 16 mars 2017